

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 8 décembre 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-11-3-7

Service instructeur
DIRT - Direction des routes

Service consulté
DAJD-DIF

VOIE VERTE TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE -WEIL AM RHEIN

**INDEMNITE POUR TRAVAUX DE TERRASSEMENT LIÉS À LA DÉPOLLUTION
DE DEUX POCHES DE LINDANE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de verser une indemnité de 75 000 € à la Société pour le Traitement des Eaux Industrielles de Huningue (STEIH) représentant la moitié des travaux de terrassement pour la dépollution des sols, sous la voie verte trinationale BÂLE – HUNINGUE – WEIL-AM-RHEIN.

Depuis 1980, STEIH Sarl assure l'épuration des eaux industrielles des sociétés Novartis Campus, BASF, TFL, BioTechOps Huningue et Clariant au sein de son site de traitement riverain du Rhin.

Les villes de BÂLE (Suisse), HUNINGUE (France) et WEIL-AM-RHEIN (Allemagne) ont élaboré un plan directeur tri-national commun pour la zone des trois frontières basé sur la vision du développement des 3 pays. Le devenir du site de traitements des eaux industrielles de HUNINGUE, géré par STEIH Sarl, s'inscrit dans le cadre du projet tri-national.

En raison d'importants investissements à réaliser pour respecter de nouvelles obligations réglementaires en matière de traitement, Novartis et Clariant, co-gestionnaires de la STEIH Sarl, ont décidé de fermer le site et de rediriger les eaux industrielles de la zone Sud de HUNINGUE et de SAINT-JOHANN vers la station bâloise ARA ProRhenio Kleinbasel.

La cessation d'activité et le basculement des flux ont eu lieu en décembre 2012 et STEIH Sarl a entrepris le démantèlement de ses équipements de traitement des eaux, ainsi que la dépollution de leurs emprises contaminées depuis la production de lindane entre 1947 et 1974 par l'ancienne société Produits Chimiques Ugine Kuhlmann.

Ainsi, deux poches de lindane d'un volume de 250 m3 environ ont été détectées sur les berges du Rhin appartenant au domaine public fluvial de Voies Navigables de France. L'Etat avait décidé que les travaux de décontamination des berges, dont les coûts étaient à sa charge, devaient être exécutés durant la période de démantèlement du site, pour profiter des infrastructures sur place et de la forte expertise de STEIH Sarl.

Les deux poches de lindane sur domaine public fluvial faisant partie d'un ensemble à dépolluer, STEIH Sarl s'est engagée en accord avec l'Etat, en 2013, à prendre en charge la dépollution des berges et le coût du traitement des déchets inhérents.

Afin de ne pas bloquer l'avancement du chantier de la voie verte trinationale BÂLE – HUNINGUE – WEIL-AM-RHEIN, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département sur les berges du Rhin dans le périmètre concerné par la dépollution, STEIH Sarl est intervenue sur ses fonds en priorité sur la zone concernée par la future voie verte, en automne 2014. STEIH Sarl aura ainsi contribué de manière substantielle à l'opération par ces travaux préparatoires d'un coût de 910 000 € HT.

L'Etat n'a pas donné suite au financement des travaux de dépollution des poches de lindane.

Si la STEIH Sarl ne s'était pas engagée dans cette opération, le Département, maître d'ouvrage du projet de voie verte, aurait pu être conduit à réaliser lui-même les travaux de dépollution notamment dans le cadre des aménagements de la piste (espaces verts).

C'est pourquoi, je vous propose de :

- verser, à titre exceptionnel, à STEIH Sarl la somme de 75 000 € maximum, au titre de la participation du Département au coût des travaux de dépollution des poches de lindane, réalisés sur les emprises de la réalisation de la voie verte TRINATIONALE BÂLE - HUNINGUE - WEIL AM RHEIN,
- affecter la somme de 75 000 € pour cette opération sur le millésime 2017 du programme A171 et de préciser que les dépenses seront imputées sur le chapitre 21, fonction 621, nature 2151 du programme A171.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT